

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC O : Action réalisée par le SSI couvrant la municipalité par entente X : Autorité responsable de l'action N/A : Non applicable	Correspondance avec l'ancien PMO	Programme associé ?	Commentaires	Municipalités																					
				MRC	ABERCORN	BEDFORD CT	BEDFORD V	BOLTON-OUEST	BIRCHAM	BROME	BROMONT	COMANSVILLE	DUNHAM	EAST FARNHAM	FARNHAM	FREIGHTBUG	LAC-BROME	N-D-DE-STANB	PIRE RIVER	SAINTE-ARMAIND	SAINTE-IGNACE	SAINTE-SABINE	STANBRIDGE EAST	STANBRIDGE STATION	SUTTON
Objectif 1 – Connaître les risques d'incendie																									
Action 1 : Appliquer un mécanisme de mise à jour en continu d'analyse et de la classification des risques sur l'ensemble de territoire de la MRC, en s'inspirant du Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies du MSP et de ses annexes.	41		SSI, puis envoyer données vers MRC pour mise à jour de la cartographie (Inchangé)																						
Objectif 2 – Prévenir les incendies																									
Action 2 : S'assurer d'avoir un technicien en prévention incendie qualifié à sa disposition pour la réalisation des activités de prévention prévues au schéma.	1		Municipalités (Inchangé)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Action 3 : Effectuer la recherche de causes et circonstances incendie par du personnel ayant les compétences requises soit à l'intérieur du service de sécurité local ou par l'entremise d'un autre service incendie pour tous les incendies survenus sur le territoire selon les dispositions prévues à la Loi sur la sécurité incendie.	2		Municipalités (Inchangé)		O	O	X	O	O	O	X	X	X	O	X	X	X	X	O	X	O	O	X	O	X
Action 4 : Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'évaluation et d'analyse des incidents, lequel doit se référer aux modalités définies dans le Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies du MSP et de ses annexes.	3, 4 et 5 (maintenir et appliquer)	Oui - MAJ	SSI + MRC (Inchangé)	X	O	O	X	O	O	O	X	X	X	O	X	X	X	X	O	X	O	O	X	O	X
Action 5 : Appliquer et, au besoin, modifier les diverses dispositions de la réglementation municipale en prévention des incendies en se référant aux modalités définies dans le Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies du MSP et de ses annexes.	6	Oui - À faire	Municipalités (SSI) (ajout MRC pour faciliter la rédaction du programme)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Action 6 : Appliquer des mesures en matière d'autoprotection en se référant au Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies du MSP et de ses annexes.	37		Municipalités (Inchangé)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Action 7 : Appliquer et, au besoin, modifier le programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée, lequel doit se référer aux modalités définies et aux périodicités inscrites dans le Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies du MSP et de ses annexes.	7 et 8	Oui - MAJ	Municipalités (Inchangé)	X	O	O	X	O	O	O	X	X	X	O	X	X	X	X	O	X	O	O	X	O	X
Action 8 : Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection périodique des risques moyens, élevés et très élevés, lequel doit se référer aux modalités définies et aux périodicités inscrites dans le Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies du MSP et de ses annexes pour les inspections.	9 et 10	Oui - MAJ	Municipalités (Inchangé)	X	O	O	X	O	O	O	X	X	X	O	X	X	X	X	O	X	O	O	X	O	X
Action 9 : Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection périodique spécifique pour les risques agricoles, lequel doit se référer aux modalités définies et aux périodicités inscrites dans le Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies du MSP et de ses annexes.	Nouveau (Intégrer au programme risques + élevés? Modèle à venir)	Oui - À faire	Municipalités (nouveau)	X	O	O	X	O	O	O	X	X	X	O	X	X	X	X	O	X	O	O	X	O	X

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC O : Action réalisée par le SSI couvrant la municipalité par entente X : Autorité responsable de l'action N/A : Non applicable	Correspondance avec l'ancien PMO	Programme associé ?	Commentaires	MRC	ABERCORN	BEDFORD CT	BEDFORD V	BOLTON-OUEST	BRIHAM	BROME	BROMONT	COMANSVILLE	DUNHAM	EAST FARNHAM	FARNHAM	FREIGHTBUG	LAC-BROME	N-D-DE-STANB	PIKE RIVER	SAINTE-ARMAND	SAINTE-IGNACE	SAINTE-SABINE	STANBRIDGE EAST	STANBRIDGE STATION	SUTTON
Action 10 : Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'activités de sensibilisation du public, lequel doit se référer aux modalités définies dans le Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies du MSP et de ses annexes.	11 à 19 (Intégrer les rencontres et exercices d'évacuation?)	Oui - MAJ	Municipalités (Inchangé)	X	O	O	X	O	O	O	X	X	X	O	X	X	X	X	O	X	O	O	X	O	X
Action 11 : Mettre en place un mécanisme afin que les services de sécurité incendie soient consultés dans la planification du développement urbain.	38 et 42		Municipalités (retiré MRC, gestion municipale)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Action 12 : Maintenir et mettre à jour les ententes intermunicipales requises afin que la force de frappe pour les risques faibles revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles, en faisant abstraction des limites administratives.	34 et 39		Municipalités (Inchangé)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Action 13 : Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux d'incendie, lequel doit tenir compte du Guide des bonnes pratiques d'exploitation des installations de distribution d'eau potable du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et s'inspirer des normes NFPA applicables.	24	Oui - MAJ	Municipalités avec aqueduc et MRC pour la facilitation de la mise à jour du programme (Bedford CT aurait 3-4 poteaux incendie sur son territoire)	X	X	X	X			X	X			X		X			X					X	
Action 14 : Identifier les poteaux incendie en fonction de la conformité du réseau d'aqueduc en s'inspirant de la norme NFPA 291.	24		Municipalités avec aqueduc (Inchangé)		X	X	X			X	X			X		X			X					X	
Action 15 : Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'entretien et d'inspection des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des véhicules de type citerne, en s'inspirant des normes NFPA applicables, telles que la norme NFPA 1142.	25	Oui - MAJ	Municipalités (Inchangé)	X	O	O	X	O	O	O	X	X	X	O	X	X	X	X	O	X	O	O	X	O	X
Action 16 : Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules, lequel doit respecter les exigences des fabricants et en s'inspirant du Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie, ainsi que toutes autres normes ou guides applicables.	21	Oui - MAJ	SSI (ajout MRC pour faciliter la mise à jour du programme)	X			X			X	X	X		X	X	X	X		X			X		X	
Action 17 : Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection, d'évaluation, d'entretien et de remplacement des équipements et accessoires d'intervention (ex. : pompe portable, tuyaux, etc.), selon les exigences des fabricants et en s'inspirant de toutes autres normes ou guides applicables, du Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie produit par le MSP.	22 et 23	Oui - MAJ	SSI (ajout MRC pour faciliter la mise à jour du programme)	X			X			X	X	X		X	X	X	X		X			X		X	

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC O : Action réalisée par le SSI couvrant la municipalité par entente X : Autorité responsable de l'action N/A : Non applicable	Correspondance avec l'ancien PMO	Programme associé ?	Commentaires	MRC	ABERCORN	BEDFORD CT	BEDFORD V	BOLTON-OUEST	BRIGHTAM	BROME	BROMONT	COMANSVILLE	DUNHAM	EAST FARNHAM	FARNHAM	FREIGHTSBURG	LAC-BROME	N-D-DE-STANB	PIKE RIVER	SAINTE-ARMAIND	SAINTE-IGNACE	SAINTE-SABINE	STANBRIDGE EAST	STANBRIDGE STATION	SUTTON		
Action 18 : Appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection, entretien et remplacement des équipements de protection individuelle (ex. : casque, cagoule, manteau, pantalons, gants, bottes), y compris les appareils de protection respiratoire isolants autonomes ou appareil de protection respiratoire individuelle autonome (APRIA) selon les exigences des fabricants, les modalités prévues au du <i>Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie</i> produit par le MSP, du <i>Guide des bonnes pratiques – L'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie</i> produit par la CNESST et du <i>Guide pour la réalisation d'un programme de protection respiratoire – Services de sécurité incendie</i> produit par l'APSAM.	22 et 23	Oui - MAJ	SSI (ajout MRC pour faciliter la mise à jour du programme)	X			X			X	X	X		X	X	X	X		X			X			X		
Action 19 : Appliquer et, au besoin, modifier le programme de maintien des compétences inspiré du canevas de l'École nationale des pompiers du Québec, de la norme NFPA 1550 et toutes autres normes ou guides applicables.	27 et 28	Oui - MAJ	SSI (ajout MRC pour faciliter la mise à jour du programme)	X			X			X	X	X		X	X	X	X		X			X			X		
Action 20 : Appliquer et, au besoin, modifier le programme de santé et de la sécurité au travail en respect de la <i>Loi sur la santé et sécurité au travail</i> .	Nouveau	Oui - À faire	Municipalités, SSI et MRC pour faciliter la mise à jour du programme (nouveau)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
Action 21 : Adapter et maintenir les ententes afin que le délai de transferts d'appel pour les services de sécurité incendie soit le plus court possible entre les différents CSCU - incendie.	Nouveau		SSI - Avoir les protocoles à jour (nouveau)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
Action 22 : S'assurer de posséder le matériel nécessaire pour l'utilisation d'une fréquence commune lors d'intervention multicaserne.	30		SSI (Inchangé)				X			X	X	X		X	X	X	X		X			X			X		
Action 23 : Mettre en place des stratégies pour diminuer le temps de basculement des appels entre deux CSCU-incendie. (Facultatif)			Exercer de la pression pour légiférer	X			X			X	X	X		X	X	X	X		X			X			X		
Objectif 3 – Intervenir lors d'incendies de bâtiments de risque faible																											
Action 24 : Maintenir et mettre à jour les protocoles de déploiement afin que la force de frappe pour les risques faibles revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles, en faisant abstraction des limites administratives et les transmettre au centre secondaire de communication d'urgence incendie.	35		Municipalités et MRC pour la portion géomatique (Inchangé)	X	O	O	X	O	O	O	X	X	X	O	X	X	X	O	X	O	O	X	O	O	X		
Action 25 : Maintenir et mettre à jour les protocoles de déploiement afin que la modulation de la force de frappe requise pour une alerte provenant d'un système d'alarme pour un incendie de bâtiment de risque faible soit optimale et les transmettre au centre secondaire de communication d'urgence incendie.	Nouveau		Municipalités et MRC pour la portion géomatique (nouveau) - Oui pour intégrer au schéma	X	O	O	X	O	O	O	X	X	X	O	X	X	X	O	X	O	O	X	O	O	X		
Objectif 4 – Intervenir lors d'incendies de bâtiments de risques moyen, élevé et très élevé																											

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC O : Action réalisée par le SSI couvrant la municipalité par entente X : Autorité responsable de l'action N/A : Non applicable	Correspondance avec l'ancien PMO	Programme associé ?	Commentaires	MRC	ABERCORN	BEDFORD CT	BEDFORD V	BOLTON-OUEST	BRIGHAM	BROME	BROMONT	COMANSVILLE	DUNHAM	EAST FARNHAM	FARNHAM	FRELIGHBUG	LAC-BROME	N-D-DE-STANB	PIKE RIVER	SAINT-ARMAND	SAINT-IGNACE	SAINTE-SABINE	STANBRIDGE EAST	STANBRIDGE STATION	SUTTON		
Action 36 : Elaborer et transmettre aux municipalités un rapport d'activités annuel uniforme.	44		MRC (Inchangé)	X																							
Action 37 : Produire et transmettre le rapport d'activité annuellement à l'autorité régionale selon l'échéancier prévu à l'article 35 de la LSI, ainsi que toute information demandée, et ce, dans le délai déterminé par cette dernière.	48		Municipalités (Inchangé)		O	O	X	O	O	O	X	X	X	O	X	X	X	X	O	X	O	O	X	O	X		
Action 38 : Produire un rapport incluant un état de situation quant à l'atteinte des objectifs de protection optimale arrêtés et des actions attendues prévues par le schéma de couverture de risques et le transmettre au MSP, selon l'échéancier prévu à l'article 35 de la LSI.	45		MRC (Inchangé)	X																							
Action 39 : Maintenir le comité ou les comités en sécurité incendie et tenir au minimum une réunion par année.	47		MRC (Inchangé)	X			X			X	X	X		X	X	X	X		X			X		X			
Objectif 8 – Arrimer les différentes ressources d'intervention																											
Action 40 : Maintenir un comité régional de concertation dévoué à la sécurité publique et tenir au minimum une réunion par année.	54		MRC + SSI (Inchangé)	X			X			X	X	X		X	X	X	X		X			X		X			